

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>23.04.2024</b>
Thème	<b>Sans restriction</b>
Mot-clés	<b>Traités internationaux</b>
Acteurs	<b>France</b>
Type de processus	<b>Sans restriction</b>
Date	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Barras, François  
Berclaz, Philippe  
Burgos, Elie  
Clivaz, Romain  
Dupraz, Laure  
Eperon, Lionel  
Hirter, Hans  
Hulliger, Caroline  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Schnyder, Sébastien  
Schubiger, Maximilian

## Citations préféré

Barras, François; Berclaz, Philippe; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Hirter, Hans; Hulliger, Caroline; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Traités internationaux, France, 1991 - 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 23.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Eléments du système politique</b>	1
Ordre juridique	1
Entraide judiciaire	1
<b>Politique étrangère</b>	1
Relations avec des organisations internationales	1
Relations avec d'autres Etats	1
Politique économique extérieure	3
<b>Infrastructure et environnement</b>	4
Transports et communications	4
Trafic routier	4
Chemin de fer	4
Trafic aérien	5
<b>Politique sociale</b>	5
Santé, assistance sociale, sport	5
Politique de la santé	5

## Abréviations

<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>DBA</b>	Doppelbesteuerungsabkommen
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>SGK-SR</b>	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Ständerates
<b>APK-SR</b>	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>BAZL</b>	Bundesamt für Zivilluftfahrt
<b>NEAT</b>	Neue Eisenbahn-Alpentransversale
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>CERN</b>	Europäische Organisation für Kernforschung
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade

---

<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>CDI</b>	Convention de double imposition
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>CSSS-CE</b>	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats
<b>CPE-CE</b>	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>OFAC</b>	Office fédéral de l'aviation civile
<b>NLFA</b>	Nouvelle ligne ferroviaire à traverser les Alpes
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>CERN</b>	Organisation européenne pour la Recherche nucléaire
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie publique
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade

# Chronique générale

## Eléments du système politique

### Ordre juridique

#### Entraide judiciaire

#### RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 31.12.1996  
HANS HIRTER

Bundesrat Koller und der französische Justizminister Toubon unterzeichneten am 28. Oktober ein **bilaterales Abkommen zur Vereinfachung der gegenseitigen Rechtshilfe**. Dieses erlaubt es, Rechtshilfegesuche direkt an die beteiligten Behörden zu richten; bisher mussten sie auf diplomatischem Weg über die Ministerien übermittelt werden. Mit Deutschland und Österreich waren analoge Zusatzvereinbarungen zum Europäischen Rechtshilfeübereinkommen bereits früher abgeschlossen worden, mit Italien sollen Verhandlungen über eine entsprechende Regelung 1997 aufgenommen werden.<sup>1</sup>

## Politique étrangère

### Relations avec des organisations internationales

#### RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 24.12.1991  
ANDRÉ MACH

A la fin de l'année, après que le congrès américain eut autorisé la prolongation du mandat de négociation de l'administration du président Bush, A. Dunkel, directeur général du **GATT**, a présenté aux différentes délégations un **projet d'accord** qui devrait servir de base de discussion pour un compromis final. La CE, la France tout particulièrement, a annoncé immédiatement qu'elle s'opposerait à ce texte, car elle considère qu'il est trop favorable aux thèses américaines. Le chef du DFEP, J.P. Delamuraz, a estimé que l'état des négociations dans l'agriculture n'était pas encore acceptable pour la Suisse. Le projet de compromis a aussi suscité de nombreuses protestations de la part des organisations paysannes suisses.<sup>2</sup>

#### RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 21.11.1992  
ANDRÉ MACH

Au début de l'année, les participants au huitième cycle des négociations multilatérales (dites de l'Uruguay Round) ont accepté comme **base de discussion** le projet d'acte final présenté par la direction générale du GATT en décembre 1991. A cette occasion, il a été procédé à une modification des structures de négociation; le nombre de thèmes à débattre a ainsi été réduit à quatre. Le Conseil fédéral a fait savoir que le texte de compromis comportait selon lui de graves lacunes et des propositions excessives dans le domaine agricole.

Dans le courant de l'année, une cinquantaine des 108 Etats concernés, dont la Suisse, ont déposé leurs **offres de négociation**. Le volet agricole a représenté le principal point d'achoppement à la conclusion d'un accord. En 1992, les divergences entre les Etats-Unis et la CE sur ce dossier, en particulier sur la question des oléagineux, ont paralysé les négociations; certaines tensions sont apparues parmi les Etats membres de la CE, notamment entre la France, qui adopte une position ferme, et la Grande-Bretagne. A la fin de l'année, il semblait que les grandes lignes des désaccords entre les Etats-Unis et la CE avaient pu être surmontées.<sup>3</sup>

### Relations avec d'autres Etats

#### RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 17.11.1992  
ANDRÉ MACH

Moins d'un mois avant la votation sur le traité de l'EEE, **R. Felber a été reçu dans la capitale française par le président François Mitterrand** pour s'entretenir sur le thème de la politique d'**intégration européenne** de la Suisse. Quelques jours après cette entrevue, le chef du DFAE s'est rendu en Angleterre pour rencontrer son homologue britannique, Douglas Hurd.<sup>4</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 10.09.1997  
LIONEL EPERON

Dans le courant de l'année sous revue, les Chambres fédérales ont approuvé les conventions de double imposition avec la République de **Slovénie**, le **Vietnam**, le **Vénézuela**, les **États-Unis**, la **République slovaque** ainsi qu'avec le **Canada**. Le parlement a en outre habilité le gouvernement à ratifier un protocole modifiant la convention de double imposition avec le **Danemark**. Enfin, le Conseil des États a approuvé à l'unanimité une convention de double imposition avec l'**Argentine** ainsi qu'un avenant modifiant la convention de double imposition avec la **France**.<sup>5</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 29.01.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a donné son feu vert à l'ouverture du **Centre de Coopération policière et douanière (CCPD) à Genève**. Cet organisme, opérationnel dès l'été de l'année sous revue, se compose d'une quarantaine de collaborateurs des deux pays spécialisés dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. Financé paritairement, sa base légale est un protocole complémentaire à l'accord de coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière. Ce protocole a été signé en janvier 2001.<sup>6</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 17.11.2004  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a approuvé, à la mi-novembre, l'**Accord relatif à la coopération en matière de sûreté aérienne contre les menaces non militaires** signé avec la France. La coopération avec cette dernière est destinée à faciliter l'échange systématique d'informations sur la situation aérienne générale et à améliorer les possibilités d'intervention des deux parties en cas de menace concrète. Le Conseil fédéral a transmis le message relatif à cet accord à la mi-novembre au parlement.<sup>7</sup>

**OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL**

DATE: 08.06.2005  
ELIE BURGOS

Le Conseil national a donné son aval, par 129 voix contre 12, à la ratification de l'**accord** conclu avec la France sur la **sûreté aérienne contre les menaces aériennes non militaires**. Seuls les Verts se sont opposés à l'accord, la menace n'ayant pas augmenté de manière assez forte, selon eux, pour justifier une telle coopération. De son côté, le Conseil des États s'est prononcé à l'unanimité en faveur de cet accord.<sup>8</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 28.10.2005  
ELIE BURGOS

La ministre française de la défense, Michèle Alliot-Marie, et le chef du DDPS, Samuel Schmid, ont signé en fin d'année un **accord technique** qui fixe les modalités de la **coopération en matière de sécurité aérienne** entre l'Armée de l'air française et les Forces aériennes suisses. Ce texte délimite notamment les zones d'intérêt, fixe les règles d'engagement et de classification utilisées en cas d'intervention, ainsi que les modalités techniques nécessaires à sa mise en œuvre.<sup>9</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**

DATE: 05.07.2006  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a approuvé la conclusion d'un **accord de sécurité** entre la Suisse et la France. Cet accord permet l'échange d'informations classées entre les deux pays.<sup>10</sup>

**OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL**

DATE: 19.12.2008  
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté au cours de l'année sous revue l'Accord entre la Suisse et la France relatif à la **coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière**.<sup>11</sup>

**OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL**

DATE: 27.11.2009  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En début d'année, le Conseil fédéral a signé un nouvel avenant à la **CDI** de 1966 avec la France. Au vu de l'adoption postérieure à cette signature des standards de l'OCDE relatifs à l'assistance administrative en matière fiscale, et de la volonté de la France de renégocier cette convention, la CPE-CE a recommandé de renvoyer le projet d'adoption de la convention au Conseil fédéral afin de renégocier une nouvelle CDI permettant d'appliquer le modèle d'accord de l'OCDE. Les chambres ont ainsi décidé de renvoyer le projet au gouvernement. En août, la Suisse et la France ont finalement signé une CDI révisée à Berne.<sup>12</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**  
DATE: 28.02.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le différend concernant les données volées à la filiale **HSBC** et récupérées par la France a été réglé lors de la visite de Nicolas Sarkozy au Forum économique de Davos. Le gouvernement français a ainsi promis de ne pas demander d'assistance administrative sur la base de ces documents et s'est engagé à ne pas livrer ces documents à d'autres Etats. La ratification d'une CDI avec la France avait en effet été mise en suspens par la Suisse en attendant la résolution de cette affaire. En juin, le parlement a approuvé la **CDI** avec la France.<sup>13</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**  
DATE: 10.10.2012  
EMILIA PASQUIER

Le Conseil fédéral a présenté un message concernant les accords avec la France et le **CERN** sur le droit aux entreprises intervenant sur le domaine de l'Organisation.<sup>14</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**  
DATE: 08.12.2012  
EMILIA PASQUIER

L'année sous revue a également été marquée par une crispation des relations franco-suisse notamment sur les questions fiscales. A l'heure de la révision de la **convention de double-imposition en matière de succession**, la France a notamment exprimé sa volonté d'imposer davantage le patrimoine des Français vivant en Suisse.<sup>15</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**  
DATE: 07.01.2013  
EMILIA PASQUIER

Les relations franco-suisse n'ont pas débuté l'année 2013 sous de bons auspices. En effet, un véritable coup de tonnerre diplomatique a éclaté en janvier : la France a annoncé unilatéralement que ses **expatriés fiscaux** ne bénéficieraient plus de la convention de double-imposition. Cette mesure touche les ressortissants français vivant en Suisse au bénéfice d'un forfait fiscal majoré et touchant encore des revenus en France.<sup>16</sup>

**OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL**  
DATE: 21.06.2013  
EMILIA PASQUIER

Les chambres fédérales ont adopté les accords avec la France et le CERN concernant le **droit applicable aux prestataires de services actifs avec le CERN**. Cet accord marque une rupture avec le principe de territorialité. En effet, il demande que l'endroit déterminant le droit à appliquer soit l'endroit où les services seront majoritairement effectués. Craignant un nivellement des salaires par le bas et partageant les préoccupations des syndicats genevois et des associations patronales genevoises, le PS s'est exprimé contre cet accord. Cette position n'a pas freiné les chambres qui ont accepté les accords par 138 voix contre 42 et 1 abstention au Conseil national et à l'unanimité au Conseil des Etats.<sup>17</sup>

**RELATIONS INTERNATIONALES**  
DATE: 14.03.2015  
CAROLINE HULLIGER

Le 14 mars, Didier Burkhalter et son homologue français Laurent Fabius ont adopté la «Déclaration franco-suisse sur les progrès des travaux concernant les questions fiscales et le dispositif de compensation financière des coûts exposés par la Direction générale de l'aviation civile sur le secteur douanier suisse de l'**aéroport de Bâle-Mulhouse**» qui valident les avancées réalisées dans le cadre des négociations franco-suisse. Ainsi, il a notamment été conclu que la TVA suisse serait appliquée sur le secteur douanier suisse de l'aéroport et que la France ne prélèverait pas la Taxe d'aviation civile sur les passagers au départ de Bâle. Les deux pays ont comme objectif la signature d'un accord global d'ici fin 2015.<sup>18</sup>

### Politique économique extérieure

**RAPPORT**  
DATE: 14.03.2002  
FRANÇOIS BARRAS

Dans son **rapport sur la politique extérieure 2001**, le gouvernement a soumis aux Chambres la liste des accords économiques menés avec ses partenaires : accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et le royaume de Jordanie, de la République de Croatie et de la Turquie, accords avec la Communauté européenne et la Norvège, accords de coopération économique avec la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie et Herzégovine, accords de réassurance avec la France et l'Autriche. Les deux Chambres ont adopté le rapport.<sup>19</sup>

## Infrastructure et environnement

### Transports et communications

#### Trafic routier

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 07.06.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a approuvé l'accord entre la France et la Suisse concernant le **raccordement autoroutier de l'A2 suisse et de l'A35 française entre Bâle et Saint-Louis (F)**. Les coûts de construction seront supportés par les parties pour les tronçons situés sur leur territoire respectif, les frais des autres éléments (accès aux bureaux de douane) sont assumés à parts égales par les deux pays. Mais étant donné que la réalisation de bretelles situées en Suisse est plus onéreuse pour des raisons d'urbanisme et de protection de l'environnement, la France y contribuera également, à hauteur d'un montant forfaitaire.<sup>20</sup>

#### Chemin de fer

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 06.11.1999  
LAURE DUPRAZ

En novembre, le conseiller fédéral Leuenberger et le ministre italien des transports et de la navigation ont signé une **convention sur le raccordement des NLFA au réseau italien des lignes à grande vitesse** (raccordements sud). Cet accord coordonne la planification à long terme de l'infrastructure ferroviaire entre les deux Etats. Les principaux éléments sont l'aménagement et la construction des lignes d'accès aux NLFA des deux côtés de la frontière italo-suisse. La convention porte encore sur l'amélioration du raccordement à l'aéroport de Malpensa, les aménagements des terminaux pour le fret combiné transalpin ainsi que sur une nouvelle ligne reliant Lugano à Milan. Le conseiller fédéral a également signé avec son homologue français une **convention relative au raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire français** et plus particulièrement aux lignes à grande vitesse (TGV). Le texte doit encore être ratifié par les Chambres fédérales et le parlement français. Les mesures visent à améliorer l'accès de l'ouest de la Suisse aux lignes françaises à grande vitesse. L'accord porte sur trois liaisons. Premièrement, Genève-Nantua-Bourg-en-Bresse-Mâcon (raccordement à l'actuelle ligne TGV Paris-Sud-Est). Ensuite, Lausanne/Berne-Neuchâtel-Dole-Dijon-Aisy (raccordement à l'actuelle ligne Paris-Sud-Est et à la future ligne du TGV Rhin-Rhône). Troisièmement, Bâle-Mulhouse (raccordement aux futures lignes TGV Est-européen et TGV Rhin-Rhône).<sup>21</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 30.11.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

Afin de garantir la planification du **raccordement de la Suisse avec le réseau ferroviaire européen à haute performance**, le Conseil fédéral a proposé au parlement de ratifier les **accords** signés l'année précédente **avec la France et l'Italie**. Il ne s'agissait pas d'un projet de construction détaillé, mais de conditions-cadres nécessaires à l'établissement de tels projets pendant les vingt prochaines années. Les projets individuels n'ont pas été définis. L'argent pour améliorer le raccordement de la Suisse avec le réseau européen était déjà garanti: le souverain avait accepté un financement de CHF 1,2 milliards en même temps que les NLFA. Toutefois, cette somme devrait être partagée entre la Suisse orientale et occidentale. Les mesures et les plans de financement, qui en découleront, donneront lieu à une loi fédérale sur les raccordements de la Suisse orientale et occidentale au réseau européen à haute performance. Fin novembre, le Conseil des Etats a accepté à l'unanimité les deux messages du gouvernement sur la garantie de capacité des lignes d'accès sud à la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA) et sur le raccordement de la Suisse au réseau ferroviaire français à grande vitesse. Les sénateurs ont donc donné le feu vert à l'amélioration des liaisons ferroviaires avec l'Italie et la France pour une intégration au réseau à haute performance italien (RHP) et aux trains à grand vitesse français (TGV).<sup>22</sup>

RELATIONS INTERNATIONALES  
DATE: 18.10.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Comme deuxième chambre, le Conseil national a lui aussi ratifié la convention de Bâle de 1999 entre la Suisse et l'Italie sur la **liaison des voies ferrées**. Il en a fait de même avec la **convention bilatérale** avec la France, donnant par la même occasion le coup d'envoi du raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse, conformément aux promesses faites en 1998 lors de la votation sur la modernisation du rail. Pour arriver à ses fins, la Suisse a admis une entorse au principe de territorialité : elle paiera une partie des travaux entrepris sur sol français. En effet, la majorité doit être effectuée en France, mais ce sont les Suisses qui en profiteront le plus. En revanche, la Confédération a refusé de participer au



financement de travaux entrepris en Italie ou en Allemagne.<sup>23</sup>

#### RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 25.08.2005  
PHILIPPE BERCLAZ

Moritz Leuenberger a signé avec le ministre français des transports, Dominique Perben, trois accords bilatéraux pour la mise en œuvre de la convention bilatérale franco-suisse sur le **raccordement de la Suisse au réseau TGV français**. Le premier accord concerne le co-financement de la modernisation de la ligne ferroviaire Paris-Dijon-Dole-Lausanne/Neuchâtel-Berne (Arc Jurassien). La Suisse prendra en charge 50% des coûts estimés à 37 millions d'euros. Les investissements permettront d'augmenter la vitesse de circulation. Avec le second accord, la Suisse garantit sa participation financière à la revitalisation de la ligne ferroviaire Paris-Ain-Genève/Nord de la Haute-Savoie (ligne du Haut-Bugey). Ce projet prévoit que le trafic passera dorénavant à partir de Bellegarde par la ligne à simple voie, actuellement désaffectée, et qui conduit à Bourg-en-Bresse (Haut-Bugey) via Nurieux. Il est prévu de renouveler et d'électrifier toute la ligne, ainsi que d'adapter le profil des tunnels et des ponts. La Suisse y contribuera à hauteur de 100 millions d'euros. Un gain de 30 minutes est escompté. Dans le troisième accord, la Suisse participera à la construction de la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône à raison d'un forfait de 100 millions d'euros. Cette nouvelle ligne TGV permettra de densifier le trafic Mulhouse-Paris et Mulhouse-Midi de la France, grâce à la construction du nouveau tronçon Belfort-Dijon. Les coûts de cette nouvelle ligne se chiffrent à 2 milliards d'euros. Cette nouvelle liaison fera gagner 30 minutes entre Bâle et Paris et une heure entre Bâle et Lyon. Le début des travaux est agendé pour 2006. La loi sur le raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau européen des trains à haute performance est entrée en vigueur au 1er septembre 2005.<sup>24</sup>

#### Trafic aérien

#### RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 01.07.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral a approuvé un accord franco-suisse relatif au **contrôle aérien en Suisse occidentale**. Négocié par l'OFAC, la société suisse Skyguide continuera de gérer la partie de l'**espace aérien français** située à l'ouest de Genève. Dans les faits, cet accord, illimité dans le temps, donne à partir du 1 juillet 2001 un cadre juridique à une situation qui existe depuis des dizaines d'années. L'espace aérien surveillé par le centre de contrôle genevois s'étend, côté français, de Besançon à Dijon et Lyon; il englobe aussi une partie du nord de l'Italie, au-delà du versant transalpin du Mont-Blanc. En contrepartie de ses services, l'Etat français versera une compensation à Skyguide de CHF 46,5 millions pour l'année 2002, de CHF 48,6 millions pour 2003 et de CHF 50,8 millions pour 2004.

## Politique sociale

### Santé, assistance sociale, sport

#### Politique de la santé

#### OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL

DATE: 14.09.2017  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Mai hatte der Bundesrat seine Botschaft zu einem Rahmenabkommen mit Frankreich vorgelegt. Es ging dabei um die Koordination der regionalen, **grenzüberschreitenden Zusammenarbeit im Gesundheitsbereich**. Auf Anregung Frankreichs, das zuvor auch mit seinen Nachbarstaaten Deutschland, Spanien und Belgien entsprechende Vereinbarungen getroffen hatte, liess sich auch die Schweiz auf solche Verhandlungen ein. Angesichts der zunehmenden Mobilität, gerade auch arbeitsmarktbedingt in den Grenzregionen, seien Gesundheitskrisen ernst zu nehmen. Ein Interesse an einer Zusammenarbeit sei dabei also durchaus gegeben. Um die vorliegenden Entwürfe zu erarbeiten, hatte die Regierung die betroffenen Grenzkantone sowie die ausserpolitischen Kommissionen angehört. Herausgekommen ist ein Set von Übereinkommen, deren Gültigkeitsbereich sich räumlich jedoch auf die schweizerisch-französischen Grenzgebiete beschränkt. Geregelt werden unter anderem die Sicherstellung einer qualitativ hochstehenden medizinischen Versorgung der Bevölkerung im Grenzgebiet, die Gewährleistung einer schnellstmöglichen medizinischen Notfallversorgung oder auch Formalitäten bezüglich Informationsaustausch.

Der Bundesrat bezeichnete das Rahmenabkommen und die dazugehörigen Durchsetzungsprotokolle als wichtiges Instrument für beide Länder, weil es zu einer erleichterten Durchführung von grenzüberschreitenden Massnahmen im Gesundheitswesen führt. Er merkte mit einem Blick in die Zukunft jedoch auch an, dass

das Potential damit noch nicht ausgeschöpft sei und weitere konkrete Projekte erarbeitet werden müssten, um alle Ziele zu erreichen. Hierfür baut der Bundesrat auf regionale Akteure, die im Rahmen der neuen Vereinbarungen eigene Programme und Massnahmen entwerfen, um die Gesundheitsversorgung im Grenzgebiet optimal zu organisieren.

Im Ständerat waren die Übereinkommen unbestritten, so gab bereits die SGK-SR einstimmig die Ja-Empfehlung aus. Sprecherin Maury Pasquier (sp, GE) merkte an, dass sich für die Schweiz kaum etwas ändere und Standorte mit einer universitären Klinik von den Abkommen nur profitieren könnten. Ähnliche Abkommen im Raum Basel, dort ebenfalls mit Frankreich und Deutschland, aber auch in der Bodenseeregion hätten gezeigt, dass solche Kooperationen im Gesundheitsbereich funktionieren. Gesundheitsminister Berset hatte dem kaum etwas anzufügen und belies es in seinem Votum bei der Verdeutlichung, dass die Rahmenverträge als Grundlage für weitere, grenzüberschreitende Projekte wichtig seien. Mit 40 Stimmen gab das Plenum einstimmig seine Unterstützung kund.<sup>25</sup>

**OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL**  
DATE: 15.12.2017  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die **grenzüberschreitende Zusammenarbeit im Gesundheitsbereich** und das gleichnamige Abkommen mit Frankreich passierten beide Schlussabstimmungen einstimmig. 189 Nationalrätinnen und Nationalräte sowie alle 43 an der Abstimmung anwesenden Ständesvertreterinnen und Ständesvertreter gaben diesem Pakt grünes Licht.<sup>26</sup>

- 
- 1) Presse vom 29.10.96.
  - 2) FF, I, 1992, p.1074ss.; Presse du 18.12., 19.12. et 24.12.91.
  - 3) FF, I, 1993, p.348ss.; Presse des 11.1., 14.1., 16.1. (reprise des négociations et prise de position du CF) et 2.4.92 (offre suisse); NZZ et JdG, 21.11.92.
  - 4) Presse des 14.11. et 17.11.92.
  - 5) BO CE, 1997, p. 274 s.; BO CN, 1997, p. 1404 s. (Slovénie); BO CE, 1997, p. 275 s.; BO CN, 1997, p. 1405 s. (Vietnam); BO CE, 1997, p. 530 ss.; BO CN, 1997, p. 2191 ss. (E.-U.); BO CE, 1997, p. 532; BO CN, 1997, p. 2189 ss. (Vénézuëla); BO CE, 1997, p. 976 s.; BO CN, 1997, p. 2687 s. (Slovaquie); BO CE, 1997, p. 977 s.; BO CN, 1997, p. 2817 s. (Danemark); BO CE, 1997, p. 978 s.; BO CN, 1997, p. 2818 ss. (Canada); BO CE, 1997, p. 1112 s. (Argentine); BO CE, 1997, p. 1113 s. (France); FF, 1997, II, p. 1028 ss.; FF, 1997, II, p. 977 ss.; FF, 1997, III, p. 1015 ss.; FF, 1997, III, p. 1281 ss.; FF, 1997, III, p. 989 ss.; FF, 1997, IV, p. 1025 ss.; FF, 1997, IV, p. 365 ss.
  - 6) Presse des 24 et 29.1.02.
  - 7) FF, 2004, p. 6441 ss.
  - 8) BO CN, 2005, p. 170 ss.; BO CE, 2005, p. 536 s.
  - 9) LT, 28.10.05.
  - 10) Communiqué de presse du DDPS, 5.7.06.
  - 11) FF, 2008, p. 205 ss.; BO CN, 2008, p. 1212 et 1977; BO CE, 2008, p. 1023 s. et 1060; FF, 2009, p. 235 s.
  - 12) FF, 2009, p. 1389 ss.; BO CE, 2009, p. 341; BO CN, 2009, p. 1717; LT, 28.8 et 12.9.09.
  - 13) LT, 28.1.10.
  - 14) FF, 2012, p. 7839ss.
  - 15) LT, 23.3. et 08.12.12.
  - 16) Lib, 7.1.13.
  - 17) FF, 2013, p. 4207s.; BO CE, 2013, p. 56s., 647; BO CN, 2012, p. 708ss., 1211; voir APS 2012, p. 129.
  - 18) Communiqué du DFAE du 14.04.2015; BaZ, 15.4.15
  - 19) FF, 2002, p. 1198 ss.; BO CN, 2002, p. 52 s., 97 ss. et 473; BO CE, 2002, p. 177 ss. et 266
  - 20) DETEC, communiqué de presse, 7.6.04.
  - 21) Presse du 3.11.99.; Presse du 6.11.99.
  - 22) FF, 2000, p. 5437 ss. et 5463 ss.; presse du 19.4 et 14.9.00; 24h, 8.2 et 19.7.00.
  - 23) BO CN, 2001, p. 257 ss.; NZZ, 20.3.01; 24h, 18.10.01.
  - 24) FF, 2005, p. 4885 ss.; presse du 26.8.05; DETEC, communiqué de presse, 25.8.05.
  - 25) AB SR, 2017, S. 610; BBI, 2017, S. 4005 ff.
  - 26) AB NR, 2017, S. 2225 f.; AB SR, 2017, S. 1021